

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2017

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents :

Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise, Mrs. BERGEREAU Aurélien, FOURCADE Patrick, LASCOUMETTES Jean- Robert, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe, URDOUS Sébastien.

Absents excusés:

GROS Jean-Philippe.

Procuration :

GROS Jean-Philippe donne pouvoir à FOURCADE Patrick

Secrétaire de séance : MASCARAS Daniel

### **ORDRE DU JOUR :**

- **1**-Approbation du PV de la dernière réunion du 07 juin 2017
- **2**-Elections des délégués / Suppléants pour les élections sénatoriales
- **3**-Choix du prestataire pour la construction du city stade
- **4**-Construction du city stade : demande de subvention au département, demande de subvention DETR
- **5**-Délibération d'incorporation de parcelles AB323, 324, 326 et 338
- **6**-Travaux voirie : ilots végétalisés sur départementale PAU-SAULT
- **6**-Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

### **1- Approbation du PV du 07 juin 2017**

Le compte - rendu du Conseil Municipal du 07 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2- Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.**

Dans le cadre des futures élections sénatoriales du 24 septembre 2017, Mme le Maire rappelle les modalités du scrutin.

La désignation des 3 délégués et celle des 3 suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Sont élus délégués : HAU Corinne, FOURCADE Patrick, PASCAU Philippe.

Sont élus suppléants : MASCARAS Daniel, LASSUS-LIRET Gilbert, LASCOUMETTES Jean-Robert.

### **3- Choix du prestataire pour la construction du city stade:**

Madame le Maire présente trois devis d'entreprises pour la construction du city stade.

Un devis de la société Sonesdi d'un montant de 21 731.00 € HT sans le plateau

Un devis de la société Transalp d'un montant de 69 999.15 € HT avec le plateau

Un devis de la société Agorespace d'un montant de 50 494.00 € HT avec le plateau

Après étude approfondie des devis, le choix se porte sur la société AGORESPACE qui présente un devis intéressant par rapport aux prestations proposées et répond au mieux aux critères techniques et financiers demandés par la commune

L'entreprise AGORESPACE est retenue pour un montant de 55 494 € HT pour la construction du city stade.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

### **4- Construction du city stade : demande de subvention au département et subvention DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux):**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le projet de construction du city stade peut bénéficier d'une subvention du Département dans le cadre du nouveau dispositif matérialisé par le règlement de soutien financier aux communes. Madame le Maire propose donc de demander une subvention au Département à hauteur de 30% du montant total de la dépense.

Le conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Département.

Et

De même ce projet peut aussi bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 à hauteur de 25 %.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, décide de solliciter de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR pour la réalisation de ce city stade.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **5-Délibération d'incorporation de parcelles.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations de voirie, avec l'accord des riverains concernés :  
-Incorporation et classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Les Abélias, après enquête publique (délibération de fin d'enquête en date du 20 novembre 2006),

- Élargissement du chemin Dourrou,
- Incorporation et classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Les Abélias.

Elle expose cependant que les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à ces opérations n'ont pas tous été dressés. Elle propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal décide la régularisation des opérations de voirie réalisées, il y a quelques années, par l'acquisition, à titre gratuit, des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Nom de la voie
AB 323	5 a 52 ca	Marie	VC n° 29 du lotissement Les Abélias
AB 326	2 a 31 ca	URDOUS	VC n° 29 du lotissement Les Abélias
AB 324	1 a 01 ca		Chemin piétonnier
AB 325	2 a 80 ca		Chemin Dourrou
AB 338	25 ca	Charlotte HAU	VC n°51 route de ranque

et charge Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

## **6-Travaux voirie sur la départementale:**

Afin d'améliorer la visibilité sur les ilots situés sur la départementale traversant la commune, le conseil municipal décide de transformer les espaces végétalisés par un fond bétonné, un devis a été demandé au département pour une réalisation par leur soin.

## **7-Questions diverses**

### Conseil d'école et Fête de l'école.

Le conseil d'école s'est déroulé le 27 juin en présence des enseignants, des déléguées des parents d'élèves et des élus.

Il a été présenté l'effectif prévu pour la rentrée 2017-2018 : 88 élèves de la PS (Petite Section) au CM2 (cours Moyen 2eme année).

Le rythme de classe sera de 4.5 jours. En concertation avec l'équipe

enseignante, l'académie et les élus une étude sera faite pour une rentrée en 2018-2019 sur 4 jours.

La Fête de l'école s'est déroulée à la salle des ARCADES le samedi 01 juillet.

Départ et remplacement des employés communaux :

Un appel à candidature a été fait par le pole emploi de LONS dans le cadre d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Les candidats retenus seront reçus par les élus référents.

Le candidat retenu prendra ses fonctions début septembre.

Arbres tombés par coup de vent autour du stade:

L'entreprise a été retenue et les travaux seront réalisés durant l'été.

Nouveau commerce :

Une nouvelle esthéticienne reprend les locaux de l'ancienne au relais du Pont Long.

En l'absence d'autres questions, séance levée à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil, le mercredi 04 octobre à 20h30.